



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

**ASSOCIATION
COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT**

SIEGE SOCIAL : 69 RUE MICHELET - 93100 MONTREUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'Assemblée Générale de l'association COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité de Pilotage du 11/04/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, [notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau Exécutif.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 16 juin 2023

DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION BILAN ACTIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 110		1 110	1 110
TOTAL (I)	1 125		1 125	1 125
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 134 366		1 134 366	1 057 246
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	658		658	2 357
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				901
Disponibilités	497 600		497 600	111 808
Charges constatées d'avance	3 244		3 244	2 605
TOTAL (II)	1 635 868		1 635 868	1 174 918
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 636 993		1 636 993	1 176 043

ASSOCIATION BILAN PASSIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

Du 01/01/2022
au 31/12/2022Du 01/01/2021
au 31/12/2021

FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	70 908	70 908
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	669	982
Excédent ou déficit de l'exercice	23 821	-313
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>71 576</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	71 576
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL (II)	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 728	28 137
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	27 481	18 175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	236 453	486 220
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 249 934	571 935
	TOTAL (IV)	1 104 466
Ecarts de conversion passif		
	(V)	
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 176 043

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 600	9 850
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	2 553	60
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	470 453	369 888
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	750	955
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	217	8 442
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	907	1 313
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	484 480	390 508
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	1 014	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	226 954	208 430
Aides financières	17 498	5 736
Impôts, taxes et versements assimilés	2 742	2 830
Salaires et traitements	154 857	129 271
Charges sociales	53 504	44 556
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	4 716	278
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	461 285	391 100
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	23 195	-592
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 043	259
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 043	259
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 043	259
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	24 238	-334
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	766	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
		51

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	766	51
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 183	30
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 183	30
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-418	21
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	486 289	390 817
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	462 468	391 130
EXCÉDENT OU DÉFICIT	23 821	-313

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Composée de près de 160 ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort est née à Rome le 13 mai 2002. Sa fondation est la conséquence de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du premier Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Pour cela, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction de l'usage de la peine capitale comme première étape vers l'abolition.

Les moyens mis en oeuvre :

La Coalition mondiale s'attache à atteindre ces buts par les moyens suivants :

- * en menant des actions de lobbying auprès des organisations internationales et des États ;
- * en organisant des campagnes de portée internationale, dont la Journée mondiale contre la peine de mort ;
- * en soutenant les acteurs abolitionnistes nationaux et régionaux.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 636 992,98 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 23 820,83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/05/2023.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

-Les programmes Pays à risques (09/2022-09/2023 AFD/Suisse) et Afrique 2022-2024 (AFD/Belgique) ont été renouvelés.

-Un nouveau projet "femmes, genre, peine de mort" financé par le CANADA à débuté en mars 2022 et prendra fin en 2025.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

et du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Un dépôt de garantie d'un montant de 1 110€ est mentionné en immobilisations financières, il concerne les bureaux de l'association.
L'association détient une part sociale d'un montant de 15€ de la banque crédit mutuel depuis 2014.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE RETRAITE

L'association a écidé de ne pas provisionner dans ces contextes le montant des engagements pour départ à la retraite. Le montant des engagements est évalué à 2 021.25€.

L'estimation a été calculée en fonction des paramètres suivants :

- Tous les salariés en CDI et présents au 31/12/2022 sont concernés par cette provision

- Convention collective Missions locales et PAIO

- Age départ en retraite : 65 ans

- Un taux de charges sociales de 40 %

- un taux de probabilité de réalisation : % critère d'âge x % critère d'ancienneté selon les bases ci-dessous :

Critère âge des salariés

Critère ancienneté des salariés

Personne de moins de 30 ans - pas de provision

Moins d'un an : pas de provision

Entre 30 et 40 ans : 25 %

Entre 1 et 5 ans : 25 %

Entre 41 et 50 ans : 50 %

Entre 6 et 10 ans : 50 %

Entre 51 et 55 ans : 75 %

Entre 11 et 20 ans : 75 %

Au-delà de 55 ans : 100 %

Plus de 20 ans : 100 %

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DES PRODUITS

La totalité du financement prévu dans la convention avec le financeur est inscrite en produits à la signature de la convention. En fonction de l'état d'avancement du projet, les quotes-parts de produits non consommés à la date de clôture sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes				
	TOTAL			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		15	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		1 110	
	TOTAL		1 125	
TOTAL GENERAL			1 125	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier			
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
	TOTAL				
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			15	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			1 110	
	TOTAL			1 125	
TOTAL GENERAL				1 125	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières	1 110		1 110	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients	1 134 366	689 343	445 023	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
	Divers	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	658	658	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)				
Charges constatées d'avance	3 244	3 244			
TOTAUX		1 139 378	693 245	446 133	
RENVOIS	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(3) Créances reçues par legs ou donations					

ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

AME Medecine du travail cotisation 2023	538
EUROPE ASSISTANCE	192
EUROPE ASSISTANCE	192
SAGE du 01/05/2022 au 30/04/2023	643
IDIANET du 01/07/2022 au 30/06/2022	1 680
TOTAL	3 244

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	70 907,77				70 907,77
Report à nouveau	981,83		-313,17		668,66
Excédent ou déficit de l'exercice	-313,17		23 820,83	-313,17	23 820,83
TOTAUX	71 576,43		23 507,66	-313,17	95 397,26

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	27 728	27 728		
Personnel & comptes rattachés	13 262	13 262		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	11 494	11 494		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 725	2 725		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	236 453	141 612	94 841	
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 249 934	907 407	342 528	
TOTAUX	1 541 596	1 104 227	437 369	

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

AFDAFR III	309 312
AFDAR II	147 448
CANADA	318 791
Belgique Avant 2022	5 008
UEWC	115 393
FONDATION DE France	45 455
Belgique après 2023	396
Belgique après 2023	308 132
TOTAL	1 249 934

CHARGES À PAYER

Dettes fournisseurs et comptes Rattachés	27 242
Provision congés payés	18 567
Cotisations sociales à payer	6 189
Dettes fiscales	2 066
Aux partenaires dans le cadre du projet UE	264 095
Aux partenaires dans le cadre du projet Canada	117 427
Aux partenaires dans le cadres des petites subventions 2022	4 363

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires sur les comptes annuels : 5 772 €

Honoraires pour audit de projets : 15 000 €

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	4,00	
Ingénieurs et cadres	4,00	
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

DETAIL DES SUBVENTIONS EN PROVENANCE DE:

Gouvernements abolitionnistes	342 011
Union Européenne	103 661
Fondations/secteur privé	24 781
Total produits	470 453

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles	
Subventions accordées	1 183.17
Produits exceptionnels	
Produits sur exercice antérieur	765.65

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

COALITI - COALITION CONTRE LA PEINE DE MORT
ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Dons, mécénat

Les dons des membres s'élèvent à 750 € et les particuliers n'en ont pas versé cette année. Les dons reçus ne sont pas issus de l'appel à la générosité du public et restent très faibles. Ils ont été utilisés dans le cadre de l'action principale de l'association, à savoir le renforcement et la coordination du mouvement abolitionniste.

Résultat financier

Charges financières : 0

Produits financiers (intérêts livret A) : 1 043.21 €